



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À moto, je redouble de vigilance !

Nancy, le 08/03/2022

Le retour des beaux jours favorise la pratique de la moto et accentue ainsi la présence des deux-roues motorisés sur les routes. Néanmoins, si les motards ne représentent que **2 % du trafic routier** en Meurthe-et-Moselle, ils constituent en revanche **16 % des tués sur les routes** du département au cours des 5 dernières années.

Plus petit et souvent placé dans les angles morts, un deux-roues motorisé est toujours moins visible qu'une voiture. Les autres usagers de la route sont donc souvent surpris de voir surgir une moto à un carrefour, entre les files ou dans un virage.

Aussi, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, appelle tous les usagers de la route à la plus grande vigilance et recommande aux motards ces quelques règles de bonne conduite :

Avant de prendre la route, je vérifie :

- Mon équipement qui doit permettre de rouler en toute sécurité. Le port d'un casque, de gants, d'un gilet de haute visibilité est obligatoire. Les plaques d'immatriculation doivent également être visibles sur la moto ;
- L'état général de la moto (freins), l'éclairage (feux de route, de croisement, de position arrière et avant, et de stop), la pression et l'équilibre des pneus.

Sur la route, j'adopte une bonne conduite :

- En circulant dans le tiers de voie, ce qui permet d'être plus visible et d'avoir des marges de sécurité ;
- En établissant un contact visuel avec les autres conducteurs de la route ;
- En évitant de rester dans les angles morts des autres véhicules.

Avec la météo, j'adapte ma conduite :

- Par temps froid, l'adhérence des pneus est fortement diminuée. Conduire par basse température fatigue le motard plus rapidement ;
- Par temps de pluie, l'adhérence des pneus au bitume est diminuée par deux. Il y a aussi deux fois plus d'accidents par temps de pluie ;
- Pendant les beaux jours, la mortalité motocycliste moyenne en été est trois fois supérieure à celle constatée qu'en hiver.

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



[@prefet54](https://www.facebook.com/prefet54)



[@prefet54](https://twitter.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.instagram.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.linkedin.com/company/prefet54)

J'envisage d'acheter un AIRBAG moto... À quoi ça sert ?

Conçu pour absorber les chocs au niveau du thorax, de l'abdomen et de la colonne vertébrale, l'airbag est une protection très efficace en cas de chute ou de collision avec un autre véhicule.

L'airbag moto se présente sous la forme d'un blouson ou d'un gilet de moto : équipé d'un coussin gonflable, d'une cartouche de gaz sous pression et d'un déclencheur. Ce système protège les zones vitales du corps (colonne vertébrale, cage thoracique et abdomen).

Plus d'informations : www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-moto/equipement-deux-roues-motorise

Pour que la pratique du deux-roues motorisé reste agréable et sûre, soyez vigilants et pensez à adopter les bons réflexes.

Retrouvez tous les conseils et les bons comportements sur www.securite-routiere.gouv.fr

Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien MARC : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Maëlis RYBARCZYK : 03.83.34.26.76 / 06.76.63.67.29

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54



@prefet54